

PRÉAMBULE

Cette plaquette a pour objectif de vous donner un maximum d'informations pratiques sur l'organisation des accueils de loisirs et vient en complément du règlement intérieur.

Elle est disponible sur le site internet www.amilly.com rubrique « A tout âge – Autour de l'école » ou directement au service Éducation/Enfance.

 **BIEN CONSERVER CE DOCUMENT valable pour l'année 2022 / 2023**

FORMULES D'ACCUEIL

Les accueils de loisirs sont agréés pour les enfants scolarisés dès la Petite Section (PS) jusqu'à 12 ans inclus.

→ Pas d'accueil d'enfants en Toute Petite Section (TPS).

LE MERCREDI À LA JOURNÉE au Domaine de la Pailleterie

• Présence obligatoire de l'enfant de 9h00 à 17h30*
* Horaires inchangés

• 2 points d'accueil péricentre avant 9h00 :

- Dès 7h00 à la Pailleterie
- Dès 7h00 à l'école du CLOS VINOT (Préau des Grands) –

 **Départ en bus à 8h45 pour la Pailleterie** (Se présenter pour 8h40 maximum)

• 2 points d'accueil péricentre après 17h30 :

- De 17h30 à 18h45 à la Pailleterie
- De 17h45 à 18h45 au CLOS VINOT (local périscolaire)

LE MERCREDI MATIN AVEC REPAS à l'école du CLOS VINOT

• Présence obligatoire de l'enfant de 9h00 à 13h00

• 1 accueil péricentre avant 9h00 :

- Dès 7h dans le local périscolaire du CLOS VINOT

• 1 accueil péricentre après 13h00 :

- jusqu'à 13h30 au CLOS VINOT

VACANCES SCOLAIRES (sauf NOËL) au Domaine de la Pailleterie

• Présence obligatoire de l'enfant de 9h00 à 17h00*
* Nouvelles horaires soir

• 2 points d'accueil péricentre avant 9h00 :

- Dès 7h00 à la Pailleterie
- Dès 7h00 à l'école du CLOS VINOT (local périscolaire)



Départ en bus à 8h45 pour la Pailleterie (Se présenter pour 8h40 maximum)

• 2 points d'accueil péricentre après 17h00 :

- De 17h00 à 18h45 à la Pailleterie
- De 17h15 à 18h45 au CLOS VINOT (local périscolaire)

 **Aucun départ ne sera autorisé dans la plage horaire de présence obligatoire, exception faite de motif médical justifié.**

Il est important de bien respecter les horaires de fonctionnement.

PÉRIODE DE RÉSERVATION 2022/23

Le nombre de places est déterminé par la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale en fonction de la superficie des locaux. *Ce n'est pas la ville qui décide du nombre de places.*

Les places étant limitées, il est très important de respecter les périodes ET les délais de réservation.



La RÉSERVATION NE VAUT PAS INSCRIPTION.

PRINCIPE : Je réserve via le portail famille « Ciril » ou au service -> le service ÉDUCATION/ENFANCE valide -> je reçois une confirmation -> je suis inscrit

Passé les délais, les demandes seront mises sur liste d'attente et les inscriptions définitives seront en fonction des places qui se libèrent.

PÉRIODE 2022/2023	DATES pour faire les RÉSERVATIONS	Dates de FONCTIONNEMENT
MERCREDI	Réservation à faire au plus tard le jeudi d'avant pour le mercredi d'après	Tous les mercredis de l'année scolaire dès le 31 Août 2022
TOUSSAINT	Du 26 Septembre au 07 Octobre 2022	Du 24 Octobre au 4 Novembre Fermé le 1 ^{er} Novembre
HIVER	Du 16 au 27 janvier 2023	Du 13 au 24 Février
PRINTEMPS	Du 20 au 31 Mars	Du 17 au 28 Avril
JUILLET	Du 30 Mai au 10 Juin	Du 10 juillet au 04 Août Fermé le 14 Juillet
AOÛT	Du 30 Mai au 10 Juin	Du 07 au mardi 29 Août Fermé les 15,30 et 31 Août

ATTENTION : L'accueil de loisirs ne fonctionne pas pendant les vacances de Noël et des modifications sont possibles en fonction du calendrier scolaire.

PIÈCES A FOURNIR sur le portail famille ou au service Enfance

POUR ÊTRE VALIDÉ : votre dossier d'inscription doit être complet.

- 1/ FICHE « ENFANT » -> valable pour l'année scolaire
→ A télécharger sur le site internet – A tout âge – Autour de l'école – ALSH - ou à retirer au service Enfance
- 2/ COPIE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE EXTRASCOLAIRE de l'année scolaire en cours
- 3/ PHOTOCOPIES attestant les vaccinations obligatoires de l'enfant (Aucune photocopie ne sera faite au service Enfance)
- 4/ N° d'ALLOCATAIRE C.A.F ou dernier avis d'imposition avec les 3 derniers bulletins de salaire ou/et tous autres justificatifs de ressources (M.S.A...)
- 5/ Pour les enfants qui présentent des allergies alimentaires : CERTIFICAT MÉDICAL obligatoire indiquant les aliments interdits.
- 6/ Pour les familles en bénéficiant : Chèques vacances - Attestation de comité d'entreprise si prise en charge des frais de séjour (**à donner impérativement lors de chaque inscription**)
- 7/ Autres : Extrait de jugement en cas de garde alternée....

PROCÉDURE DE RÉSERVATION

REEMPLIR LA FICHE « ENFANT et fournir les documents obligatoire ».

→ Cette fiche sera remise par l'intermédiaire de l'école dès la rentrée scolaire ou à télécharger sur le site internet – A tout âge – Autour de l'école – ALSH - ou à retirer au service Enfance

PRENDRE CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

→ Disponible au service Enfance ou sur le site internet (Taper règlement intérieur ALSH dans la barre de recherche)
→ Votre signature attestant de la lecture du règlement est requise dans la fiche enfant

POUR LE MERCREDI Réservation comme le périscolaire:

→ Par le biais du site internet - mon « ESPACE PERSONNEL » - SERVICES EN LIGNE
→ Pas de réservation par mail ou par téléphone

Si votre enfant est inscrit dans une école Amilloise ou s'il a déjà fréquenté l'accueil de loisirs (même hors commune), **VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE DANS mon espace personnel.**

- -> NE PAS CRÉER UN AUTRE COMPTE. Si vous avez perdu votre identifiant/mot de passe, contacter le service Enfance.
- Si vous n'avez jamais inscrit votre enfant, contacter le service.

- Sélectionner « inscription centre de loisirs » - Cocher les semaines souhaitées – Mise en attente de votre dossier
Validation par le service



2 choix possibles : la journée ou le matin avec repas.
Réservez uniquement les dates dont vous avez besoin.

→ Si vous souhaitez modifier vos réservations vous pouvez le faire en ligne, Aucune modification par téléphone ou mail.

→ Réservation ou modification POSSIBLE LE JEUDI D'AVANT DERNIER DÉLAI. Passé ce délai, la facturation s'applique.

POUR LES ACCUEILS DES VACANCES SCOLAIRES : Réservation à la semaine obligatoire

→ Par le biais du site internet - mon « ESPACE PERSONNEL » - SERVICES EN LIGNE

→ Pas de réservation par mail ou par téléphone

Si votre enfant est inscrit dans une école Amilloise ou s'il a déjà fréquenté l'accueil de loisirs (même hors commune), **VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE DANS mon espace personnel**

- -> NE PAS CRÉER UN AUTRE COMPTE. Si vous avez perdu votre identifiant/mot de passe, contacter le service Enfance.
- Si vous n'avez jamais inscrit votre enfant, contacter le service.
- Sélectionner « inscription centre de loisirs » - Cocher les semaines souhaitées – Mise en attente de votre dossier
- Validation par le service

TARIFS 2022

Conformément à la Délibération n°80/2020 du Conseil Municipal du 04 Novembre 2020 – Applicable dès le 1^{er} Janvier 2021

MERCREDI MATIN REPAS compris				
Tranches de quotient	AMILLOIS	AMILLOIS Allergique *	HORS COMMUNE	HORS COMMUNE allergique
< 474,99	1,95	1,45	10,65	7,45
475/666,99	3,65	2,60	11,70	8,25
667/888,99	5,45	3,80	12,85	9,00
889/1020,99	7,15	5,00	13,95	9,75
1021/1312,99	8,95	6,30	15,00	10,55
>= 1313	10,60	7,40	16,05	11,20

À LA JOURNÉE (mercredi et vacances scolaires)

Tranches de quotient	AMILLOIS	AMILLOIS Allergique *	HORS COMMUNE	HORS COMMUNE allergique
< 474,99	2,50	1,80	13,90	9,70
475/666,99	4,70	3,35	15,35	10,70
667/888,99	7,00	4,95	16,70	11,70
889/1020,99	9,30	6,55	18,15	12,70
1021/1312,99	11,55	8,10	19,55	13,70
>= 1313	13,80	9,65	20,85	14,60



Ces tarifs SERONT MAJORÉS de 50% si vous ne réservez pas.
Ces tarifs de base SERONT APPLIQUÉS si l'absence de votre enfant n'est pas justifiée (à justifier sous 48h).

☞ L'application du **tarif allergique** oblige à **fournir un panier repas complet** pour votre enfant et à nous donner un **certificat médical avec les aliments interdits**. La ville se réserve le droit de vous imposer un panier repas si l'allergie présente un risque.

• Pour les familles d'accueil et les enfants du village d'enfants, se référer au tarif de la tranche 889/1020,99.

• Pour les vacances scolaires, les réservations se font **obligatoirement à la semaine**. Chaque semaine réservée est due sauf si l'annulation se fait au service Enfance le **Lundi d'avant la semaine réservée**.

• Une absence doit être justifiée sous 48h pour ne pas être facturée. Les convenances personnelles ne justifient pas une absence.

MODES DE PAIEMENT

Espèces - Chèque à l'ordre de régie ALSH - CESU (enfants - de 6 ans)
La facture est envoyée à terme échu.

En cas d'impayés, la ville se réserve le droit de ne pas valider vos réservations.



Pensez au paiement en ligne, plus simple plus rapide !

INFOS PRATIQUES

COORDONNÉES du service ENFANCE :

- **02.38.28.76.67 (Accueil)**
- **02.38.28.76.72 (Réfèrent extrascolaire)**
- **service.education@amilly45.fr** – Mail pour les inscriptions, factures, modifications...
- **Horaires : 8h30 / 12h00 – 14h00 / 17h30**
- **Fermé le lundi matin et le samedi**

COORDONNÉES – Domaine de la Pailleterie :

- **02.38.93.90.51** – valable le mercredi et les vacances scolaires

COORDONNÉES – Ecole du CLOS VINOT :

- **02.38.98.61.31** – valable le mercredi matin



PLAQUETTE D'INFORMATIONS

Accueils de loisirs 2022/2023



MERCREDIS TOUSSAINT HIVER PRINTEMPS ETE

Pour plus de RENSEIGNEMENTS :

Service ENFANCE :
02.38.28.76.67 (Accueil)

Courriel :
service.education@amilly45.fr

Site internet de la ville :
www.amilly.com

Application mobile : **Amilly**

